

ORANGE

Société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros
Siège Social : 78, rue Olivier de Serres, 75015 Paris
380 129 866 RCS PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MAI 2018

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 MAI 2018

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

Question de Phitrust du 22 mars 2018 :

En tant qu'investisseur responsable actionnaire, nous estimons qu'il est indispensable que le groupe contribue aux engagements pris dans le cadre l'Accord de Paris signé en 2015 à la suite de la COP21, en s'engageant à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soient ambitieux, significatifs, cohérents avec ses activités et a minima alignés avec la trajectoire « 2 degrés » reconnue comme indispensable par la communauté internationale.

Or votre société ne participe pas à ce jour à l'initiative des « Science Based Targets » qui instaure un contrôle scientifique de la conformité du scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise, en fonction de ses métiers, en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation à 2° du réchauffement climatique.

Parmi les sociétés appartenant à l'indice CAC40, dix-sept ont déjà adhéré à cette initiative.

Pouvez-vous donner les raisons de n'avoir adhéré à cette initiative et envisagez-vous d'y adhérer au cours de l'exercice 2018 ?

Réponse : Orange a participé directement au suivi de la négociation de la COP 21 ainsi qu'aux différentes COP (précédentes et suivantes) et donc à l'accord de Paris signé en 2015 en tant que membre de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). L'UIT est l'agence des Nations Unies pour le développement, spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication. Un représentant d'Orange dans cette instance a été désigné Vice-Président du groupe sur le changement climatique (UIT-T SG5) qui représente 193 états et 700 membres du secteur des TICs. Orange est une des entreprises du CAC 40 à avoir cette position dans une instance des Nations Unies et à pouvoir participer au suivi de la négociation des traités établis dans le cadre des COP.

Orange s'est engagée de façon volontaire lors de la COP 21 sur deux objectifs ambitieux :

- celui de réduire de 50 % sa consommation d'énergie par usage-client d'ici 2020 (base 2006) ;
- celui de déployer les principes de l'économie circulaire dans l'ensemble de ses processus d'ici à 2020. De plus, Orange est un membre actif de la Fondation Ellen Mac Arthur dont l'objet est de promouvoir l'économie circulaire au sein des entreprises.

Il n'existe pas à ce jour de méthodologie pour le secteur des télécommunications pour la trajectoire des 2 degrés. A l'heure actuelle, la méthode SBTi n'existe que pour les secteurs Energie et Transports.

Orange, au sein de l'UIT et en tant que Vice-Président du groupe sur le changement climatique (UIT-T SG5) a pris l'initiative de proposer de définir la méthodologie des 2 degrés pour le secteur de TICs

qui va devenir une norme qui sera alors portée par l'Union Internationale des Télécommunication et validée par l'ensemble de ses membres.

Cette méthodologie est en cours de finalisation et va être bientôt être divulguée. Une fois finalisée et validée par les membres de l'UIT, cette méthodologie sera publiée (probablement au cours du second semestre 2018). Elle sera ensuite transmise à l'initiative « Sciences Base Targets » pour qu'elle l'utilise.

Le SBTi est une initiative privée qui ne fait pas partie de l'Agence des Nations Unies et qui ne participe pas directement aux négociations menées dans le cadre des COP ni aux travaux qui sont réalisés en son sein.

Tant que la méthode des 2 degrés pour le secteur des TICs ne sera pas finalisée et validée par l'UIT, il apparaît difficile pour Orange de participer à d'autres initiatives sur ce thème, et notamment à celle du SBTi.

Enfin, Orange a pris l'initiative de s'évaluer, avec l'aide du cabinet Carbone 4, en s'appuyant sur cette méthode 2 degrés dédiée au secteur des Tics en cours de finalisation, comme cas d'étude concret, en adéquation avec ses objectifs sur le changement climatique et celui concernant la limitation à 2 degrés; cette étude sera un exemple d'utilisation de la méthodologie UIT.

Orange a ainsi une démarche rigoureuse sur ce sujet s'appuyant sur une méthode des Nations Unies représentative du secteur des TICs via l'UIT et validée par les attendus de la COP21.

Question de l'IPAC (Initiative Pour un Actionnariat Citoyen) du 26 avril 2018 :

Pouvez-vous nous donner des précisions sur le retrait du marché pour des raisons sanitaires du téléphone HAPI 30 commercialisé par votre Groupe ? Ce type de décision est-il susceptible de concerner d'autres modèles ?

Réponse : Le mobile HAPI 30 du constructeur Mobiwire, qui est un mobile à clapet, ne présente aucun risque sur le plan sanitaire. Le DAS (Débit d'Absorption Spécifique) de ce mobile, qui quantifie le niveau d'exposition maximale de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, mesuré dans la situation d'utilisation habituelle (quand le clapet est ouvert), est tout à fait normal.

D'après le rapport fourni par Mobiwire à Orange, ce mobile était conforme aux normes en vigueur. L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) nous a signalé que lors d'un test, il avait été constaté que le DAS était légèrement supérieur à la norme autorisée. Ce test correspondait au cas hypothétique suivant : envoi d'un MMS en 2G avec un utilisateur qui compose le MMS, déclenche son envoi, referme le clapet avant la fin de l'envoi et met le mobile immédiatement dans une poche de sa chemise, face arrière collée au corps ; le mobile émet à ce moment-là en puissance maximale.

Ce cas d'usage rarissime est considéré comme une non-conformité réglementaire. Orange a donc arrêté la commercialisation des mobiles HAPI 30. Les clients qui possèdent actuellement ce terminal ont été contactés par courrier à partir de la semaine 9. Ils pourront procéder à un échange gratuit et choisir un mobile équivalent.

D'après un article publié par le magazine « 60 Millions de consommateurs » du 4 avril 2018, le Directeur Général de l'ANFR a précisé : « *Nous avons enregistré des dépassements sur quelques autres téléphones (...). Les procédures contradictoires sont en cours avec les constructeurs* ». Orange n'a reçu à ce jour aucune autre demande de la part de l'ANFR.